



Compte-rendu du conseil de communauté du

7 juillet 2016

LE PRÉSIDENT

L'an deux mille seize, le 07 juillet, à 18 heures 00, le Conseil de communauté de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville d'ORLEANS, Salle du Conseil Municipal.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Conseil de communauté : 30/06/2016

ETAIENT PRESENTS :

BOIGNY-SUR-BIONNE : M. Jean-Michel BERNIER, Mme Marie-Odile CROSNIER

BOU : Mme Nicole WOJCIK

CHANTEAU : M. Jannick VIE , Mme Nadine DUPRE

CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA) : M. Nicolas BONNEAU , Mme Valérie BARTHE-CHENEAU , M. Christian BOUTIGNY (jusqu'à 20 h 20 puis pouvoir à M. GOUGEON)

CHECY : M. Jean-Vincent VALLIES , Mme Virginie BAULINET

COMBLEUX : Mme Marie-Claire MASSON

FLEURY-LES-AUBRAIS : Mme Marie-Agnès LINGUET, Mme Sophie LOISEAU, Mme Carole CANETTE, M. Anthony DOMINGUES

INGRE : M. Christian DUMAS , M. Philippe GOUGEON

MARDIE : M. Christian THOMAS

MARIGNY-LES-USAGES : Mme Claude GRIVE

OLIVET : M. Matthieu SCHLESINGER , Mme Sophie PALANT , M. Hugues SAURY (jusqu'à 20 h 25 puis pouvoir à M. BELOUET), Mme Fabienne D'ILLIERS (jusqu'à 19 h 50), M. Philippe BELOUET M. Horace SONCY (à partir de 19 h 25)

ORLEANS : M. Olivier CARRE , M. Serge GROUARD (jusqu'à 20 h 00), Mme Béatrice ODUNLAMI M. Charles-Eric LEMAIGNEN , Mme Muriel SAUVEGRAIN , M. Florent MONTILLOT (à partir de 18 h 40), M. François LAGARDE , M. Thomas RENAULT , Mme Martine HOSRI , M. Michel MARTIN , Mme Martine GRIVOT (pouvoir à M. FOUSSIER jusqu'à 18 h 20 puis présente), M. Soufiane SANKHON , Mme Florence CARRE (à partir de 18 h 20), Mme Alexandrine LECLERC , M. Yann BAILLON , Mme Chantal DESCHAMPS , Mme Stéphanie ANTON , M. Philippe LELOUP , Mme Muriel CHERADAME , M. François FOUSSIER , M. Philippe PEZET , Mme Béatrice BARRUEL , Mme Niamé DIABIRA , Mme Aude DE QUATREBARBES (à partir de 18 h 35), M. Philippe BARBIER, M. Jean-Luc POISSON, Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA (à partir de 18 h 45), M. Michel BRARD (jusqu'à 20 h 15), Mme Hayette ET TOUMI , M. Jean-Philippe GRAND (à partir de 19 h 45 et jusqu'à 20 h 45), M. Philippe LECOQ , Mme Arlette FOURCADE , M. Michel RICOUD

ORMES : M. Alain TOUCHARD , Mme Jeanne GENET

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jacques MARTINET , Mme Marie-Philippe LUBET

SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : M. Patrick PINAULT

SAINT-JEAN-DE-BRAYE : M. David THIBERGE , Mme Colette MARTIN-CHABBERT , M. Bruno MALINVERNO , Mme Brigitte JALLET (à partir de 18 h 20), M. Michel DELPORTE

SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : M. Christophe CHAILLOU (à partir de 18 h 30), Mme Véronique DESNOUES , M. Marceau VILLARET , M. Pascal LAVAL

SAINT-JEAN-LE-BLANC : M. Christian BOIS , Mme Murielle CHEVRIER (jusqu'à 20 h 45)

SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : Mme Chantal MORIO

SARAN : Mme Maryvonne HAUTIN , M. Christian FROMENTIN , M. Laurent LHOMME

SEMOY : M. Laurent BAUDE , Mme Pascale LIPIRA



ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :

CHECY : M. Rémy RABILLARD donne pouvoir à M. Jean-Vincent VALLIES
FLEURY-LES-AUBRAIS : M. Philippe DESORMEAU donne pouvoir à Mme Sophie LOISEAU , Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE donne pouvoir à Mme Marie-Agnès LINGUET
INGRE : Mme Catherine MAIGNAN donne pouvoir à M. Christian DUMAS
MARDIE : Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY donne pouvoir à M. Christian THOMAS
MARIGNY-LES-USAGES : M. Eric ARCHENAUULT donne pouvoir à Mme Claude GRIVE
ORLEANS : Mme Martine ARSAC donne pouvoir à Mme Chantal DESCHAMPS
SAINT-CYR-EN-VAL : M. Christian BRAUX donne pouvoir à M. Matthieu SCHLESINGER , Mme Evelyne SOREAU donne pouvoir à Mme Murielle CHEVRIER (jusqu'à 20 h 45)
SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE : Mme Annie CHARTON donne pouvoir à Mme Véronique DESNOUES
SAINT-JEAN-LE-BLANC : Mme Françoise GRIVOTET donne pouvoir à Mme Marie-Philippe LUBET
SARAN : Mme Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Mme Maryvonne HAUTIN

ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :

SAINT-DENIS-EN-VAL : M. Jérôme RICHARD
SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN : Mme Valérie FRANCOIS
SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN : M. Thierry COUSIN

M. Anthony DOMINGUES remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre de délégués composant l'assemblée	95
Nombre de délégués en exercice	95
Quorum	48

La réunion débute à 18 heures avec le débat sans vote sur la transformation institutionnelle de la communauté d'agglomération.

Monsieur LEMAIGNEN a présenté le projet d'évolution de la communauté d'agglomération en communauté urbaine puis en métropole, en détaillant les intérêts, le calendrier et la méthode et en insistant sur le nouveau projet de territoire et le nouveau pacte de confiance et de gouvernance.

Puis les élus se sont exprimés sur cette transformation institutionnelle.

A l'issue de ce débat qui s'est achevé à 20 h 15, les membres du conseil ont délibéré sur les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour ;

C'est ainsi que le conseil de communauté a adopté les délibérations suivantes :

ASSEMBLEES DELIBERANTES

AD 01 - Assemblées délibérantes - Compte rendu des décisions prises et des marchés passés par le président sur délégation du conseil de communauté.

Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises ainsi que des marchés passés en vertu de la délégation qui a été accordée au Président par le conseil de communauté en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.

AD 02 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 23 juin 2016 sur délégation du conseil de communauté.

Le conseil de communauté a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 23 juin 2016 en vertu de la délibération n° 4784 du conseil de communauté du 10 avril 2014 modifiée prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales.



VILLE ET HABITAT

VH 01 - Aménagement urbain – Commune de Fleury-les-Aubrais – Projet Interives – ZAC 1 – Bilan de la concertation préalable et bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale – Approbation.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le bilan de la concertation préalable de l'opération de la ZAC 1 « Interives » ;
- a approuvé le bilan de la mise à disposition de l'étude d'impact et de l'avis de l'autorité environnementale auprès du public.

VH 02 - Aménagement urbain – Commune de Fleury-les-Aubrais – Projet Interives – ZAC 1 – Dossier de création de zone d'aménagement concerté ZAC – Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le dossier de création de la ZAC d'intérêt communautaire dite « Interives 1 » et a autorisé Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la délibération.

VH 03 - Aménagement urbain - Commune de Fleury-les-Aubrais – Projet Interives – ZAC 1 – Concession d'aménagement – Lancement d'une procédure de consultation en vue de la désignation d'un aménageur.

Le conseil de communauté a décidé de lancer la procédure de consultation en vue de la désignation d'un aménageur dans le cadre de la procédure de concession d'aménagement de type « marchés » et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à lancer la procédure, signer tout document à cet effet et à engager les discussions avec les candidats.

VH 04 - Aménagement urbain – Commune de Fleury-les-Aubrais – Projet Interives – ZAC 1 – Concours de maîtrise d'œuvre - Désignation du lauréat - Attribution du concours au groupement d'entreprises la Compagnie du paysage / Igrec Ingénierie / Agence On / Atelier d'écologie urbaine et attribution de la prime.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre à passer avec l'équipe du groupement d'entreprises lauréate du concours, à savoir La Compagnie du paysage (mandataire) / Igrec Ingénierie / Agence On / Atelier d'écologie urbaine, pour un montant de 1 141 907,91 € HT, soit 1 370 289,49 € TTC (TVA 20 %) et taux de rémunération de 11,53 %.
- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit marché ;
- a approuvé conformément à l'avis du jury l'attribution de la totalité de la prime aux 4 candidats admis à concourir étant précisé que pour l'équipe lauréate, cette prime vaut avance et vient en déduction de la rémunération du marché de maîtrise d'œuvre ;

VH 05 - Aménagement urbain - Commune de Fleury-les-Aubrais – Projet Interives – Transport par câble - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée – Approbation.

Le conseil de communauté a :

- approuvé la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage précisant notamment les conditions dans lesquelles la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire fera l'avance de fonds nécessaires à l'accomplissement du contrat ou remboursera les dépenses exposées pour son compte et préalablement définies, les modalités du contrôle technique, financier et comptable exercé par le maître de l'ouvrage aux différentes phases de l'opération dans le cadre de la réalisation de la liaison aérienne par câble,
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.



VH 06 - Habitat-Logement - Hébergement temporaire - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association accompagnement et hébergement urbain (AHU) au titre de l'année 2016 - Approbation d'une convention.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 18 000 € à l'association AHU au titre de l'année 2016 ;
- a approuvé la convention annuelle de partenariat à passer avec l'AHU ayant pour objet de définir les modalités de soutien à l'association et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

VH 07 - Habitat-Logement - Dispositif d'observatoire du logement neuf - Attribution d'une subvention au titre de l'année 2016 - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'association Océlor.

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 000 €, au titre de l'année 2016 pour soutenir l'association Océlor ;
- a approuvé la convention correspondante à passer avec l'association Océlor et soutenir ainsi le dispositif permettant d'alimenter la connaissance des marchés privés de l'habitat et autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

VH 08 - Politique de la ville – Contrat de ville – Accompagnement des conseils citoyens – Intervention de l'association Unis-cité.

Le conseil de communauté a approuvé l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 862 € à l'association Unis-cité, pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2016.

GRANDS PROJETS ECONOMIQUES, GRANDES ENTREPRISES, INNOVATION

GPE 01 - Grands projets économiques/Grandes entreprises/Innovation - Campus AgreenTech Valley - Désignation de l'aménageur – Approbation d'un traité de concession à passer avec la SEMDO.

Le conseil de communauté :

- a désigné la SEMDO, en tant qu'aménageur de l'opération « Campus AgreenTech Valley »,
- a approuvé le traité de concession d'aménagement et ses annexes à passer avec la SEMDO,
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le traité de concession, ainsi que toutes pièces afférentes au dossier.

GPE 02 - Grands projets d'équipements - Création de la société publique locale « Orléans Val de Loire Evènements » - Approbation des statuts - Fixation de la participation financière de la communauté d'agglomération au capital - Désignation des représentants au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la société - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a décidé de la création de la société publique locale dénommée « Orléans Val de Loire Evènements »,
- a approuvé les statuts de la société publique locale,
- a décidé de fixer à 90 000 € la participation de la communauté d'agglomération au capital de la société ;
- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, pour la désignation du représentant de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire au sein de la société publique locale,



- a désigné Charles Eric LEMAIGNEN, administrateur représentant de la communauté d'agglomération au sein de la société,
- a désigné Charles Eric LEMAIGNEN, en qualité de titulaire et Matthieu SCHLESINGER en qualité de suppléant pour siéger aux assemblées générales de la société,
- a délégué Monsieur le Président ou son représentant délégué pour signer les statuts au nom de la communauté d'agglomération et exécuter toutes les démarches nécessaires à la constitution de la société.

EMPLOI

EMP 01) Emploi - Centre de formation d'apprentis - Année scolaire 2016-2017 - Approbation du projet de rentrée

Le conseil de communauté a :

- approuvé le projet de rentrée scolaire 2016 prévoyant :
 - . la poursuite de la convention Région Centre – Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire définissant le cadre pédagogique du CFA pour les années 2011-2016,
 - . la possibilité de proposer des actions de formation par contrat de professionnalisation dans un cadre individuel ou collectif, et de répondre aux appels à formation de la région ou de tout autre organisme ;
- a autorisé Monsieur le Président à signer tout document contractuel à intervenir avec les entreprises d'accueil pour la mise en place et le financement des formations par contrat de professionnalisation ou dans le cadre de formation continue et pour répondre aux appels à formation de la région ou de tout autre organisme.

EMP 02) Emploi - Centre de formation d'apprentis - Année scolaire 2016-2017 - Participation des familles aux frais administratifs - Fixation du tarif

Le conseil de communauté a fixé le tarif de la participation des familles aux frais administratifs pour la rentrée scolaire 2016 à 30 €.

EMP 03) Emploi - Centre de formation d'apprentis - Année scolaire 2016-2017 - Restauration et hébergement - Fixation du tarif

Le conseil de communauté a fixé les tarifs 2016-2017 au CFA comme suit :

- restauration : 5,50 € par repas
- hébergement : interne : 77,50 € par semaine hébergée
interne-externé(e) : 50,00 € par semaine hébergée

EMP 04) Emploi – Attribution de subventions aux associations d'insertion et organismes de formation - Approbation de conventions

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'attribution des subventions suivantes :

Aides au fonctionnement	
BGE projet Cité Lab	7 000 €
Total	7 000 €
Aides à l'investissement	
AESCO	2 283 €
Le Tremplin	4 520 €
Aider	2 000 €
Total	8 803 €

Soit un montant total de 7 000 € pour l'aide au fonctionnement et 8 803 € pour l'aide à l'investissement.



- a approuvé les conventions et a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les dites conventions.

AMENAGEMENT ECONOMIQUE

AE 01) Aménagement Economique – Commune d'Olivet – ZAC du Parc du Moulin – Traité de concession d'aménagement passé avec la SEMDO – Approbation du compte-rendu annuel 2015 à la collectivité

Le conseil de communauté a approuvé le compte-rendu annuel à la collectivité 2015, présenté par la SEMDO, aménageur de la ZAC du parc du Moulin.

AE 02) Aménagement économique - Commune d'Orléans - Réalisation d'une voie principale de desserte de la ZAC Coligny (ex îlot de la Râpe) - Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage publique passée avec la Semdo - Approbation du compte-rendu annuel 2015 à la collectivité

Le conseil de communauté a approuvé le compte-rendu annuel à la collectivité 2015, présenté par la Semdo, mandataire de l'opération, relative à la réalisation d'une voie principale de desserte de la ZAC Coligny (ex îlot de la Râpe).

AE 03) Aménagement économique – Commune de Fleury-les-Aubrais – ZAC des Foulons – Convention publique d'aménagement passée avec la SEMDO – Approbation du compte-rendu annuel 2015 à la collectivité

Le conseil de communauté a approuvé le compte-rendu annuel à la collectivité 2015 présenté par la SEMDO, aménageur de la ZAC des Foulons.

AE 04) Aménagement économique – Commune de Saran – ZAC du Champ Rouge – Traité de concession d'aménagement passé avec la SEMDO – Approbation du compte-rendu annuel 2015 à la collectivité

Le conseil de communauté a approuvé le compte-rendu annuel à la collectivité 2015, présenté par la SEMDO, aménageur de la ZAC du Champ Rouge.

AE 05 - Aménagement économique – Commune de Saran – ZAC du Champ Rouge – Approbation d'une convention de participation d'urbanisme à passer avec la SARL SARAN LOGISTIQUE

Le conseil de communauté a approuvé la convention de participation d'urbanisme à la réalisation des équipements publics à passer avec la société SARL SARAN LOGISTIQUE, ou toute société filiale de la société acquéreur pour un montant de 84 000 € HT, soit 100 800 € TTC et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention ainsi que toutes les pièces relatives à ce document.

AE 06) Aménagement économique - Promotion du commerce non sédentaire - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association des marchés de l'agglomération orléanaise (AMAO) au titre de l'année 2016 - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté :

- a décidé d'attribuer une subvention de fonctionnement de 10 500 € à l'association des marchés de l'agglomération orléanaise au titre de l'année 2016,

- a approuvé la convention correspondante et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

AE 07) Aménagement économique – Charte agricole – Attribution d'une subvention à l'association « Open Agrifood Orléans » – Approbation d'une convention

Le conseil de communauté :

- a décidé d'attribuer à l'association « Open Agrifood Orléans » une subvention d'un montant de 25 000 euros pour l'organisation du forum Open Agrifood 2016,



- a approuvé la convention correspondante à passer avec l'association « Open Agrifood Orléans » et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention

FINANCES ET MOYENS GENERAUX

FMG 01 - Aides financières de l'Etat aux collectivités suite aux inondations - Saisine de l'Etat au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des évènements climatiques ou géologiques

Le conseil de communauté :

- a approuvé la liste des biens communautaires ayant subi des dommages du fait des intempéries et pouvant de ce fait bénéficier de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements au regard des critères définis ;
- a autorisé Monsieur le Président à solliciter l'Etat, au titre de la dotation de solidarité en faveur des collectivités territoriales et de leurs groupements, et notamment à signer tout document se rapportant à cette délibération ;
- a demandé une dérogation à la règle de l'absence d'exécution ou de commencement d'exécution des travaux afin que les investissements d'ores et déjà exécutés, aux motifs d'urgence et de sécurité des usagers, soient pris en compte lors de l'instruction de la demande de subvention.

FMG 02 – Finances – Exercice 2016 – Budget principal – Décision modificative n° 1 - Approbation

Le conseil de communauté :

- a approuvé la décision modificative n°1 du budget principal, pour l'exercice 2016, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 1 000 000 € en investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
204 - Subventions d'équipement versées	1 000 000,00 €	
16 - Emprunts et dettes assimilées		1 000 000,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €

Cette inscription correspond à des subventions destinées aux communes de l'Agglomération dont les équipements publics ont été détériorés par les récentes inondations. Ces sommes seront affectées au financement des travaux de confortement ou de reconstruction.

Dans ce contexte, l'emprunt d'équilibre 2016 est augmenté de 1 000 000 €.

- a pris acte qu'une délibération viendra préciser les modalités d'attribution et de versement des fonds de concours aux communes concernées.

FMG 03 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Construction de 6 logements collectifs situés rue du Docteur Guy Civil, Clos de la Fontaine II à Orléans - Garantie d'un emprunt de 1 009 270 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 504 635 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 009 270 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.



FMG 04 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Réhabilitation de 213 logements de l'ensemble immobilier Les Genêts à Orléans - Garantie d'un emprunt de 1 435 374 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 717 687 €, représentant 50 % d'un prêt PAM de 1 435 374 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 05 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Réhabilitation de 209 logements de l'ensemble immobilier Les Genêts à Orléans - Garantie d'un emprunt de 667 774 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 333 887 €, représentant 50 % d'un prêt PAM de 667 774 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 06 - Finances - OPH Les résidences de l'Orléanais - Construction de 3 logements individuels situés rue Basse, lotissement "Le Petit Beauthier" à Saint Cyr-en-Val - Garantie d'un emprunt de 458 194 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 229 097 €, représentant 50 % d'un prêt de 458 194 €, que l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'O.P.H. Les résidences de l'Orléanais et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 07) Finances - SA HLM Immobilière Centre Loire - Construction de 9 logements situés rue de Joie à Fleury les Aubrais - Garantie d'un emprunt de 716 042 € à hauteur de 50 % - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 358 021 €, représentant 50 % d'un prêt de 716 042 €, que la SA HLM Immobilière Centre Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM Immobilière Centre Loire,



- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM Immobilière Centre Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 08 - Finances - SA HLM Immobilière Centre Loire - Construction de 9 logements situés rue de Joie à Fleury les Aubrais - Garantie d'un emprunt de 716 042 € à hauteur de 50 % - Approbation.

Il est demandé au conseil de communauté de bien vouloir approuver la convention de mise à disposition d'un lien fibre noire monofibre en droit d'usage exclusif 10 ans à passer avec LOIRET THD (déléguataire du département du Loiret) et autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention.

TERRITOIRES DURABLES

TD 01 - Territoires durables - Prévention des risques – Réduction de la vulnérabilité du territoire – Commune de Saint-Jean-de-Braye - Plan de prévention des risques technologiques de la société des Dépôts de pétrole d'Orléans – Avis.

Le conseil de communauté, sur le projet de plan de prévention des risques technologiques de DPO Saint-Jean-de-Braye, a émis :

- un avis de principe favorable sur la méthode consistant à privilégier le recours aux mesures supplémentaires car elle réduit le nombre d'entreprises impactées par des mesures foncières.
- Un avis défavorable sur le projet de plan de financement et les conditions de réalisation envisagées en raison des points suivants :
 - L'absence d'une expertise indépendante qui ne permet pas de préciser ce qui relève de l'amélioration de l'outil de travail ou de la réduction du risque. Il est demandé que le programme des travaux et leur chiffrage associé fasse l'objet d'une expertise indépendante.
 - L'incertitude de maîtrise des risques pendant la phase de travaux, le dossier ne comportant aucune évaluation des dangers.

TD 02 - Territoires durables – Projet Parc de Loire – Mise en place de navettes fluviales – Convention d'attribution de subvention à l'association Merci la Loire - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé la convention d'attribution d'une subvention de 7 500 € à l'association Merci la Loire pour l'exploitation de navettes fluviales du 14 juillet au 4 septembre 2016 et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

TD 03 - Territoires durables - Société d'économie mixte pour le développement de l'Orléanais (SEMDO) – Rapport d'activités des représentants de la Communauté d'agglomération au Conseil d'Administration de la société pour l'année 2015.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le rapport d'activité des représentants de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire au conseil d'administration de la SEMDO pour l'exercice 2015,

- a pris acte du bilan et des comptes qu'ils ont approuvés dans le cadre de leur mandat concernant ce même exercice.

TD 04 - Territoires durables - Société d'économie mixte patrimoniale Orléans Val de Loire (SEMPAT) - Rapport d'activités des représentants de la Communauté d'agglomération au Conseil d'Administration de la société pour l'année 2015.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le rapport d'activité des représentants de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire au conseil d'administration de la SEMPAT pour l'exercice 2015,

- a pris acte du bilan et des comptes qu'ils ont approuvés dans le cadre de leur mandat concernant ce même exercice.



MOBILITE

MOB 01 - Mobilité - Transport urbain - Convention relative aux modalités de coordination et de coopération technique et financière à passer avec le conseil départemental du Loiret, la société Keolis Orléans Val de Loire et la société ODULYS - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé la convention à passer avec le département du Loiret, la société Keolis Orléans Val de Loire et la société ODULYS, ayant pour objet de définir les modalités de coordination et de coopération technique et financière et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention au nom de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

ASSAINISSEMENT

ASST 01 - Assainissement – Commune d'Orléans – Rues du Pressoir Blanc et du Clos Rozé – Travaux d'assainissement - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la commune d'Orléans.

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la commune d'Orléans, relative aux travaux d'assainissement du Pressoir Blanc et du Clos Rozé pour un montant estimé à 1 465 652,88 €, réparti de la façon suivante :
 - communauté d'agglomération Orléans Val de Loire : 234 522 €
 - Mairie d'Orléans : 1 231 130,88 €

- a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

RESSOURCES HUMAINES

RH 01) Mise à disposition individuelle d'un agent de la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle auprès de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté :

- a approuvé le principe de la conclusion, pour la période du 1^{er} juillet au 31 octobre 2016 (4 mois), d'une convention de mise à disposition individuelle d'agent avec la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle, dans le cadre de la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire,
- a approuvé la convention correspondante ayant pour objet de mettre un agent de cette commune, M. Jean-Marc BOULLIER, ingénieur principal, à hauteur de 16,83 % de son temps de travail, à la disposition de la communauté d'agglomération pour un montant estimatif sur la période de 4 900 € et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

RH 02) Mise à disposition individuelle d'un agent de la commune de Saint-Jean-de-Braye auprès de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté :

- a approuvé le principe de la conclusion, pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2016 (2 mois), d'une convention de mise à disposition individuelle d'agent avec la commune de Saint-Jean-de-Braye dans le cadre de la création, l'aménagement et l'entretien de voirie d'intérêt communautaire,
- a approuvé la convention ayant pour objet de mettre un agent de cette commune, Monsieur Jacky GIVERNAUD, ingénieur principal, à hauteur de 23,87 % de son temps de travail à la disposition de la communauté d'agglomération pour un montant estimatif de la période de 3 400 € et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.



RH 03 - Nouvelle gouvernance - Approbation d'un avenant à la convention de mise à disposition de services partagés entre la ville d'Orléans et la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n°1 à la convention particulière de mise à disposition de services partielle entre la Ville d'Orléans et la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire et autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant.

RH 04 – Ressources humaines – Trésorier principal – Attribution d'une indemnité de conseil .

Le conseil de communauté a approuvé l'attribution au bénéfice de M. Jean-Marc VERDIER, en qualité de comptable de la trésorerie spécialisée d'Orléans Municipale et Sud-Loire, de l'indemnité de conseil à compter du 1er Août 2016 et a fixé le taux de cette indemnité à 100 % de l'indice brut 100.

Voeu du groupe PCF- Front de gauche relatif au maintien de la DGF pour les communes déclarées en état de catastrophe naturelle

Le conseil de communauté a approuvé le vœu demandant que le Président de la Communauté d'Agglomération intervienne auprès des ministères concernés et des parlementaires du département pour que l'ensemble des communes ayant été déclarées en état de catastrophe naturelle puissent bénéficier du maintien pour 2016 du montant de leur Dotation Globale de Fonctionnement attribuée en 2015.

Fait à Orléans, le **13 JUIL. 2016**

Le Président de la Communauté
d'agglomération Orléans Val de Loire

Charles-Eric LEMAIGNEN



AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE

AVIS AU PUBLIC

Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'AgglO et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.

La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.